

## C-5 ORIENTATIONS

La carte de la page 587 résume les enjeux et les principales dispositions préconisées dans cet atlas. Sans prétendre à cette échelle rentrer dans un détail exhaustif

des mesures qui ont été proposées dans le cadre de la présentation de chaque unité, elle met en évidence les propositions d'étude, les actions d'aménagement, de gestion ou

d'accompagnement qui apparaissent pertinentes pour permettre aux paysages du Cher de conserver leur équilibre.

### Chartes et mesures de protection

Un certain nombre d'études seraient à mener pour arrêter des dispositions de préservation et d'accompagnement des mutations. Chartes ou plans de paysage, en particulier sur le Pays Fort, les Monts de la Marche ou la région de Saint Martin-d'Auxigny, volet paysager des Schémas de Cohérence Territoriale sur les régions de Bourges et Vierzon, études paysagères des développements urbains au nord de Vierzon, au sud ouest de Bourges, à l'ouest et à l'est de Saint Amand, incluant

notamment les questions de mitage, des silhouettes et de la limite d'agglomération. La gestion du construit dans les zones de plaine nécessiterait une étude sur le thème " habiter la plaine" (voir chapitre précédent), qui donne des préconisations en matière d'habitat. Sur le même territoire, il conviendrait de prendre en compte la problématique des bâtiments agricoles.

Des stratégies de protection de certains sites émergeront sans aucun doute de ces études, qui auront pour but d'imaginer les

outils réglementaires et opérationnels les mieux adaptés. La protection des cours d'eau correspond à la mesure proposée au chapitre 3, qui consiste à " geler " une bande de terrain autour des trois rivières dans les zones de contact avec les terres de grande culture afin de préserver l'existence et l'intégrité biologique du milieu naturel des zones humides et des ripisylves.

## Les trames végétales

La carte distingue les deux principales attitudes visant à sauvegarder et à renforcer les paysages à caractère bocager : la régénération correspond à une reprise de l'entretien selon les modalités définies au chapitre 3, c'est-à-dire à une gestion optimisée d'une trame de haies existantes ; cela concerne des parties de bocage qui ont certes évolué, mais qui

ont conservé leur caractère original. La reconstitution de trames vertes concerne des bocages très démembrés et propose de reconstituer ex nihilo des formes végétales nouvelles, en particulier les bandes boisées décrites au chapitre précédent. Ces formes peuvent d'ailleurs s'étendre aux unités voisines en frange des plaines, dont nous avons vu

qu'elles comportaient certaines figures reliquaires.

La figuration des " alignements à prévoir " est bien entendu tout à fait indicative. Elle rappelle les territoires dans lesquels une plantation raisonnée des bords de routes et de chemins permettrait de recréer du lien et des repères dans le paysage.

## Connaître et découvrir

Les trois dernières rubriques de la légende concernent des actions de mise en valeur et de reconnaissance des paysages du Cher. Le paysage est aussi un enjeu sociologique et économique, car la qualité des sites du département est l'un des moteurs de son attractivité. Cette synthèse localise les trois principaux instruments à mettre en place : des circuits de promenade et de découverte utilisant la vallée du Cher comme épine dorsale et qui permettraient de faire connaître en particulier les paysages de la Marche et du Boischaud, l'interface entre la vallée et le bocage pourrait prendre place à Châteauneuf (point d'information, hébergement etc.). De même les projets de valorisation du canal de Berry pourraient offrir un système diversifié avec à la fois la promenade et les circulations douces et l'usage de l'eau... là où elle est encore présente. L'échange avec la vallée de Germigny, le Boischaud et les marais de Contres, pourrait se faire à travers la région de Dun-

sur-Auron. S'il existe déjà dans le Cher de nombreux sites et circuits attractifs, il apparaît que deux " observatoires du paysage " dont l'un en Boischaud montrerait l'histoire rurale du département et l'autre en Sologne humide le milieu naturel, auraient tout à fait leur place et offriraient un intéressant contrepoint, sur un registre différent, à Apremont, à la route des jardins ou à celle des vignobles.

Le dernier point qui concerne indirectement la connaissance des paysages départementaux se fonde sur la nécessité de prendre en compte le rapport aux autoroutes. Dans un premier temps pour en gérer les impacts, (le devenir des fonds riverains et des délaissés et les conséquences des remembrements induits) et dans un second temps pour analyser le rapport entre l'usager de l'autoroute et ce département qu'il traverse presque sans le voir. Bien entendu, cela relève en grande partie des projets d'aménagement directement liés à l'infrastructure et n'est

donc plus d'actualité. En revanche, une réorganisation paysagère des abords proches (bande de terrain remembrée en particulier) devrait figurer dans les priorités quand sera évoquée la question de la reconstitution de structures bocagères. Les échangeurs devraient également faire l'objet d'une grande vigilance et susciter des stratégies d'anticipation afin d'éviter le développement ex nihilo de zones d'activité mal maîtrisées. Il serait enfin possible d'imaginer, à l'instar de ce qui a été fait sur certains nouveaux ouvrages construits dans le sud de la France, de créer un " itinéraire de découverte ", dont le principe est le suivant : il doit correspondre à la logique du sens de déplacement et ne pas rallonger de plus d'une heure le temps de parcours. Un tel itinéraire pourrait parfaitement, entre Bourges et Saint Amand, permettre de fréquenter le Boischaud, la vallée de Germigny et les marais de Contres.



